

TotalEnergies Proxi Sud Ouest
route de Salviac



Une marque de
TotalEnergies
Proxi Sud Ouest

46300 GOURDON
Tél.: 05 65 41 00 71
Fax :

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

FACTURE
FP06218328

1835/3158

totalEnergies Proxi Sud Ouest SAS au capital de 18 531 390 €
24 958 198 R.C.S. AGEN. N° TVA : FR 65 324 958 198
siège social : 898 Route de la Teinture
7200 Montpoullan

www.proxi-totalenergies.fr

SAS FOISSAC
LIEU DIT TREBAIX

46090 VILLESEQUE

SIREN : 404857401

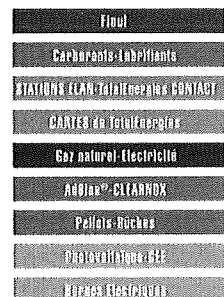
ADRESSE DE LIVRAISON	SAS FOISSAC LIEU DIT TREBAIX 46090 VILLESEQUE	ADRESSE DE FACTURATION
N° CLIENT	CAH/81475304	DATE
		21/01/2026

DÉSIGNATION	QUANTITÉ LIVRÉE	P.U. T.T.C.	P.U. H.T.	P.U. NET H.T.	MONTANT H.T.
P00033 EXCELLIUM PRO	1491,00 L			1380,06 / 1000L	2057,67



CONDITIONS DE PAIEMENT	BASE TAXABLE	% TVA	MONTANT TVA	MONTANT TOTAL
CHEQUE 30j nets ÉCHÉANCE 21/02/2026	2 057,67	20	411,53	€ H.T. 2057,67 E € T.V.A. 411,53 E NET A PAYER 2469,20 E

Un petit geste pour la planète : optez pour la dématérialisation de vos factures !



ATTENTION : Les parties reconnaissent que les conditions générales de vente figurant au verso sont applicables à la présente vente. Le vendeur se réserve le droit de fixer à l'acheteur un plafond d'encours et de subordonner la fourniture des produits à la présentation d'une garantie, compte tenu du délai de paiement éventuellement accordé. En cas de paiement par prélèvement SEPA, ce document vaut pré-notification. Toute somme non payée à sa date d'exigibilité entraînera cumulativement :

• L'exigibilité immédiate de toute somme même non échue sans formalité préalable,

• L'application de pénalités de retard égales à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur exigibles le jour suivant la date du règlement figurant sur la facture, sans qu'un rappel soit nécessaire, sur toute somme non payée à son échéance. Si ce taux devenait contraire à la réglementation, le taux applicable serait celui résultant de la réglementation en vigueur.

Dans le cas de relations entre professionnels au sens des textes législatifs applicables, le non-paiement de somme à sa date d'exigibilité entraînera en outre une indemnité forfaitaire de recouvrement d'un montant de 40 euros prévue par l'article D.441-5 du Code du Commerce créé par Décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012 - art. 1.

RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ : Le transfert de la propriété des produits vendus est subordonné au paiement intégral du prix, en principal et accessoires, quels que soient le mode et les conditions de règlement utilisés.

IMPORTANT : Fioul domestique et Gazole Non Routier : Produits à fiscalité spécifique et aux usages réglementés, interdits à tout autres usages non spécialement autorisés (Arrêté ministériel du 29 mai 2015). ATTENTION, produits pétroliers détaxés aux usages réglementés (Arrêté ministériel du 8

TotalEnergies Proxi Sud Ouest
477 Boulevard Alfred Daney
BP 47
33028 BORDEAUX CEDEX

▼ Coupon détachable à joindre à votre règlement à l'adresse indiquée ci-dessus

N° CLIENT	81475304	N°	FP06218328
DATE	21/01/2026	NET A PAYER	2 469,20
CHEQUE			